

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 97.00.400.004.1 DU 30 MAI 1997

## Transfert des décisions d'approbations de modèles de la société ASSISTANCE SERVICES au bénéfice de la société P.A. DISTRIBUTION

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### DEMANDEUR

P.A. DISTRIBUTION, 27, chemin des Pivolles,  
69150 Décines.

### OBJET

La présente décision transfère à la société P.A. DISTRIBUTION le bénéfice des approbations de modèles accordées à la société ASSISTANCE SERVICES par les décisions suivantes :

- n° 93.00.452.002.1 du 15 mars 1993 (1) relative aux ensembles de mesurage routiers GILBARCO, modèles Euroline,
- n° 94.00.452.007.1 du 11 juillet 1994 (2) relative aux ensembles de mesurage routiers GILBARCO, modèles Euroline IG,
- n° 94.00.452.006.1 du 11 juillet 1994 (3) relative à l'ensemble de mesurage routier GILBARCO, modèle Euroline 5,2,
- n° 95.00.452.009.1 du 22 août 1995 (4) relative à l'ensemble de mesurage routier GILBARCO, modèle Euroline 5,2 IG,

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 438.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1994, page 625.

(3) *Revue de Métrologie*, juillet 1994, page 624.

(4) *Revue de Métrologie*, août 1995, page 835.

(5) *Revue de Métrologie*, juin 1995, page 591.

- n° 95.00.510.001.1 du 15 mai 1995 (5) relative au dispositif libre-service GILBARCO à post-paiement différé modèle G-Disk, muni d'un système de visualisation et de mémorisation sécurisée.

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont inchangées par rapport à celles fixées dans les décisions précitées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

### DEPOT DES MODELES

Les plans et schémas sont déposés chez le fabricant, à la sous-direction de la métrologie et à la direction de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes sous la référence DA 24-532.

### VALIDITE

Les décisions faisant l'objet du présent transfert conservent respectivement leur limite de validité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

